

**Maîtres Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires  
Associés à AJACCIO (20000) 3 Cours Général Leclerc,**

## **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

### **COMMUNE DE VERO**

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 20 mars 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Mme Marie-Claude MICHEL, épouse de Mr Yves ANSANAY-ALEX, demeurant à VIDAUBAN (83550) 96 chemin des Lauriers, née à NICE (06000) le 21 mars 1951 et mariée à la mairie du CANNET (06110) le 4 août 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Elle possède depuis plus de trente (30) ans joignant ainsi sa possession avec celle de ses parents, Mr Jules Rémi MICHEL et Mme Marguerite Rose Marie MURACCIOLI. Monsieur né à ROUCEUX (88397) le 14 juillet 1905 et Mme née à COLLOBRIERES (83610) le 8 janvier 1913. Mariés à la mairie de DRAGUIGNAN (83300) le 20 avril 1935 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts. Monsieur décédé à NICE (06000) le 29 novembre 1984 et Mme décédée à MOUANS SARTOUX (06370), le 9 janvier 1988, les biens immobiliers suivants à VERO (20172) :

Une parcelle de terre cadastrée section B numéro 491 lieudit Mezzano pour 28a 20ca et une parcelle de terre cadastrée section E numéro 146 lieudit Castello BND pour 03ha 05a 80ca à prendre dans 06ha 11a 60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)